

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24.10.02 Convocation du 16.10.2002

Compte rendu affiché le 28 octobre 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Subvention Exceptionnelle :**  
**"BEBI ROCK CLUB"**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	27

**Absents représentés :**

**Absents excusés :**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN,  
MM. GONDELAUD, GOSSET, Mme PERRIN, Mlle MILLET,  
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

M. MEYER par M. POINT - Mme MARMONIER par  
Mlle VEYRIER - Mme ZUILI par Mme GLATARD - Mme DURAND  
par Mme PERRIN - M. CHRETIN par M. GONDELAUD -  
Mme DESVIGNES par Mme BROSSARD - M. MACHURAT par  
Mme LABASOR

Mme BERRA et M. FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances indique que l'association "**BEBI ROCK CLUB**" participe cette année à trois compétitions internationales de haut niveau.

Il propose à l'assemblée de lui attribuer une aide exceptionnelle de **460 Euros**.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal 2002,
- Vu la demande de subvention exceptionnelle reçue en Mairie,
- Décide d'attribuer au "**BEBI ROCK CLUB**" une subvention exceptionnelle de **460 Euros**, pour sa participation à trois compétitions internationales de haut niveau,
- Précise que cette somme figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 octobre 2002

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 18 novembre 2002

- de la publication le 19 novembre 2002

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 18 novembre 2002